Nations Unies $E_{C.20/2018/15}$



Conseil économique et social

Distr. générale 23 mai 2018 Français Original:

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Huitième session

New York, 1^{er}-3 août 2018 Point 14 de l'ordre du jour provisoire* **Information géospatiale marine**

Information géospatiale marine

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine, qui sera disponible sur le site du Comité d'experts (http://ggim.un.org/meetings/ggim-committee/8th-session/) uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe de travail pour répondre à la prise de conscience de l'importance que revêt une information marine géospatiale fiable, actualisée et adaptée pour l'administration, la gestion et la gouvernance des océans, des mers et des eaux intérieures.

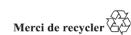
Synthèse du rapport

À sa septième session, tenue à New York du 2 au 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté la décision 7/111, dans laquelle il a approuvé la création du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine et son mandat, notant que des compétences techniques étaient nécessaires et qu'il fallait assurer une large représentation géographique. Dans la même décision, il a noté que, l'information géospatiale marine étant complexe et vaste, il était essentiel que le Groupe de travail s'en tienne aux activités prescrites et ne sorte pas de son mandat apolitique, et a invité ce dernier à examiner les questions liées à la disponibilité, l'accessibilité et l'application de l'information géospatiale marine ainsi que les liens avec les infrastructures nationales de données géospatiales.

Dans le rapport, le Groupe de travail fournit des informations sur ses avancées dans la mise en place de ses modalités de fonctionnement, l'élaboration d'un plan de travail pour la période biennale 2018-2019 et les objectifs et fonctions définis dans son mandat sur lesquels ont porté ses efforts. Il y décrit son approche graduée de la gestion et de la promotion de la valeur de l'information marine géospatiale, qui

^{*} E/C.20/2018/1.







consiste notamment en l'élaboration d'un plan de communication, la collecte d'informations permettant de mieux comprendre les initiatives de renforcement des capacités engagées par les organisations internationales, notamment l'Organisation hydrographique internationale, et l'application de la méthode des cas d'utilisation pour comprendre et valoriser les avantages que présentent une information géospatiale marine facilement accessible et conforme aux normes établies.

2/2 18-08237